

RECOMMENDATION

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to suspend the operation of the Electoral Boundaries Readjustment Act".

EXPLANATORY NOTE

This enactment suspends the operation of the *Electoral Boundaries Readjustment Act* for twenty-four months and dismantles the existing eleven electoral boundaries commissions. The enactment further provides that the Governor in Council shall, within sixty days after the operation of that Act ceases to be suspended, establish new commissions.

RECOMMANDATION

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée « Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ».

NOTE EXPLICATIVE

Ce texte porte sur la suspension de l'application de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* pour une période de vingt-quatre mois et sur la dissolution des onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales actuelles. De plus, il y est prévu que le gouverneur en conseil constituera de nouvelles commissions dans les soixante jours suivant la date d'expiration de la période de suspension.